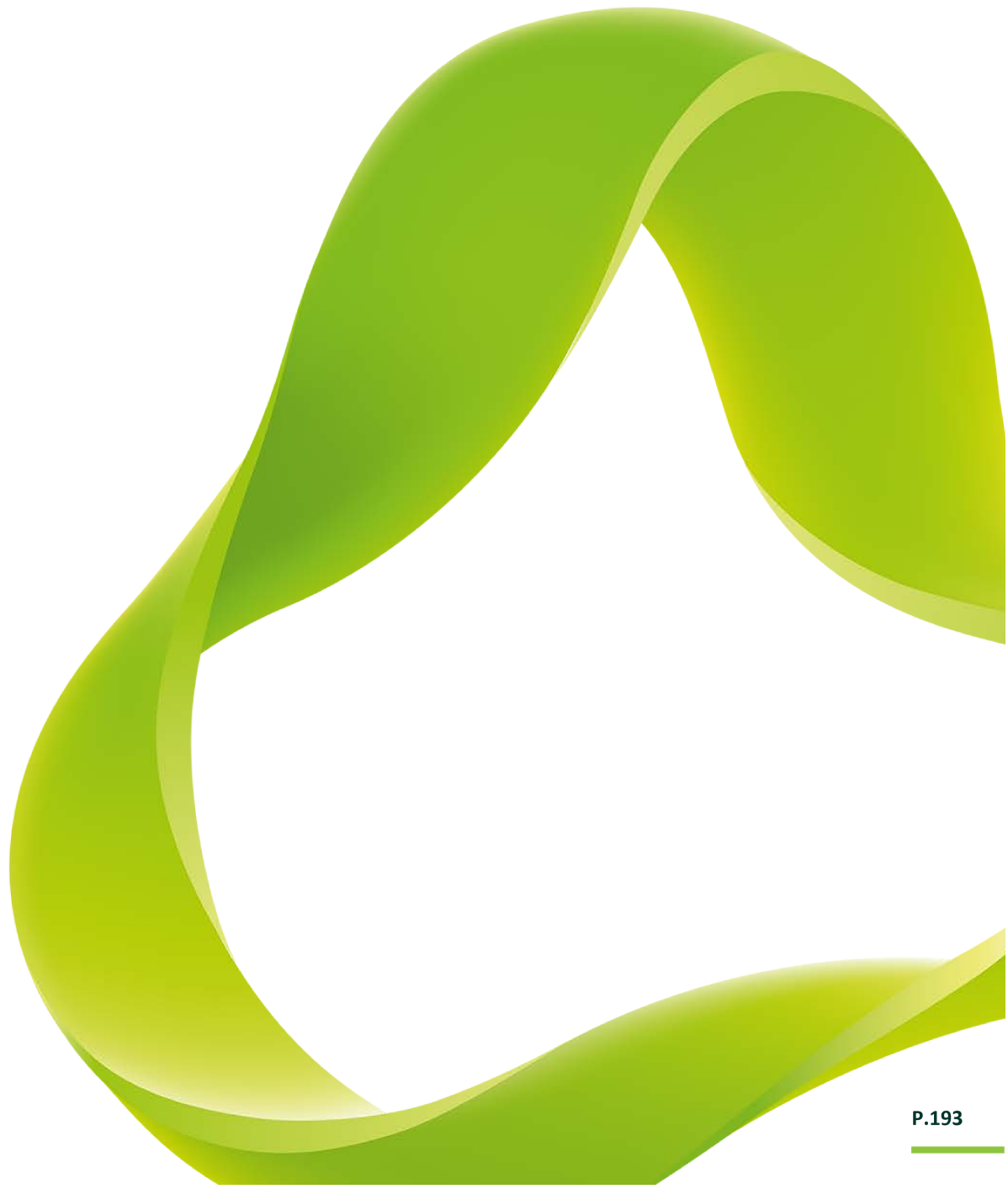




**CAPACITES TECHNIQUES ET
FINANCIERES ET HUMAINES (PJ
N°11)**





PARTIE 1 CAPACITE TECHNIQUE ET HUMAINE

La SAS METHA DE REMENNECOURT bénéficie de l'appui technique du maître d'œuvre GPC Environnement, du constructeur Agrikomp et du bureau d'étude ARTIFEX.


Lors de la mise en service de l'unité, les exploitants sont accompagnés par Agrikomp, le constructeur de leur unité de méthanisation, pour la gestion et la maintenance en phase d'exploitation, ainsi que pour leurs formations. Celles-ci ont inclus une formation générale sur la méthanisation et une formation pratique (technique, sécurité, biologique, etc.) sur le fonctionnement de l'unité et son pilotage par l'automate. Le programme de formation suivi est synthétisé ci-dessous ;

- Suivi biologique (explication du processus biologique, consignes de bon fonctionnement, consignes de démarrage, préconisation pour la surveillance quotidienne, mise au point de la ration).
- Suivi technique – process (consignes de remplissage, de mise en route de la trémie, prise en main de l'outil de supervision, risques et sécurité)
- Suivi sécurité,
- Formation technique aux services de maintenance de premier niveau

Le contrat de maintenance, de suivi biologique, le programme de formation et les attestations sont fournies en Annexe 5 .

La société possède donc la rigueur et les compétences pour la gestion d'un process de traitement tel que la méthanisation.

Le tableau suivant synthétise les compétences techniques de l'ensemble des acteurs du projet.

Partenaires	Compétences techniques
Exploitations agricoles porteuses du projet	Les exploitations impliquées dans l'unité de méthanisation sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ SCEA Haie le Meunier ○ EARL VIGNERON ○ EARL de SAINT ANDRE ○ EARL Olivier JANIN
 agriKomp	Depuis plus de 15 ans, AgriKomp France accompagne les agriculteurs français dans leurs projets de méthanisation : du premier dimensionnement du projet, en passant par la construction jusqu'au service de maintenance de l'unité. Avec plus de 160 installations en service en cogénération et en injection biométhane, AgriKomp est le leader de la méthanisation agricole en France. AgriKomp France emploie près de 95 personnes, dont une équipe de plus de 25 techniciens SAV qui assurent en permanence le bon fonctionnement des installations. Les bureaux se trouvent à La Chaussée Saint Victor (41). Agrikomp accompagnent leurs clients tout au long de leur projet :



	<ul style="list-style-type: none">o Conception :<ul style="list-style-type: none">- Démarches administratives- Etude de faisabilité- Plan technique pour permis de construire- Dossier ICPE- Dossier demande de subventions- Etudes financièreso Réalisation :<ul style="list-style-type: none">- Construction- Mise en service- Projets clé-en-maino Maintenance :<ul style="list-style-type: none">- Service de maintenance- Service Hotline 7/7- Contrat de maintenance- Suivi biologique <p>En tant que membre de l'ATEE et acteur engagé de la filière, AgriKomp France s'est inscrite rapidement sur le label Qualiméthà, en mettant en place et valorisant ses process internes, gages de suivi et de qualité de sa relation clients.</p> <p>Le label Qualiméthà® a été développé par l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement). Il est né de la volonté de fiabiliser les unités de méthanisation « en capitalisant les bonnes pratiques de conception et de construction ». Ainsi, il permet de promouvoir la filière biogaz tout en répondant à l'idée d'une agriculture durable. Les futurs agri-méthaniseurs ont alors l'assurance de solutions fiables et de partenaires engagés dans une démarche qualité.</p>
	<p>Depuis plus de 15 ans, GPC Environnement agit dans la construction génie civil d'unités de traitement, production ou valorisation en lien avec l'environnement. Cette expérience lui permet de connaître et gérer les contraintes inhérentes à ce type d'installations de la conception des sites à la réception des travaux. GPC Environnement intervient sur toute la France et au-delà, auprès de différents donneurs d'ordre avec des missions adaptées à vos besoins selon les compétences ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">o AMO,o MOE,o Ordonnancement, Pilotage et Coordination,o Réglementation ICPE,o Conseils et services aux entreprises,o Gestion de projet, direction et suivi des travaux,o Gestion contractuelle des marchés et de la sous-traitance (public et privés),o Audits auprès des prêteurs.
	<p>ARTIFEX est un bureau d'études en environnement créé en 1983. Les 40 ans d'expériences d'ARTIFEX lui ont permis de développer des compétences dans les domaines agricoles, industrielles et énergétiques. Son équipe pluridisciplinaire de plus de 80 personnes aujourd'hui, permet de cerner toutes les composantes des projets et d'apporter une expertise réglementaire et environnementale. Ces Ingénieurs et Techniciens en Environnement font également appel aux compétences des naturalistes et paysagistes qui composent l'équipe ARTIFEX.</p> <p>Isabelle GROS est ingénieure INSA de Toulouse. Elle dispose d'une expérience de plus de 10 ans en bureau d'études en environnement dans le domaine de la méthanisation. Elle met à disposition ses compétences techniques, son expertise réglementaire et son retour d'expériences.</p> <p>Depuis plus de 10 ans, ARTIFEX a accompagné plus de 100 unités de méthanisation (dossier ICPE, agrément sanitaires...).</p>

L'unité de méthanisation nécessite la création d'un équivalent temps plein sur l'unité (hors transport des matières et épandage du digestat). Le salarié à temps plein sera formé à la méthanisation et sera capable, en plus des opérations de mélange, chargement du digesteur et de récupération du digestat, d'effectuer la surveillance et l'entretien courant du méthaniseur.



PARTIE 2 CAPACITE FINANCIERE

I. FINANCEMENT DES INSTALLATIONS

La société SAS METHA DE REMENNECOURT a été créée spécifiquement pour l'installation de l'unité de méthanisation (développement, financement et exploitation).

Les investissements de l'installation se sont élevés à environ 7 847 810 €.

Le détail des coûts d'investissement est présenté dans le tableau ci-après.

Description des investissements	Montant en €
Terrain	200 000
Terrassement et VRD	650 000
Béton process	45 000
Batiment et centrale PV	160 000
Silos terrassement et construction	650 000
Cloture site	40 000
Pont bascule et fosse incendie	30 000
Bureau d'accueil	25 000
Autres aménagements	55 000
Chargeuse	150 000
Tonne à lisier	0
Process AgriKomp + pièces	4 843 000
Epuration	0
Raccordement GRT	70 400
Injection GRT	160 800
Poste électrique	90 000
Raccordement Enedis	35 000
Ligne biométhane vers injection	75 000
Electricité	39 000
Etude de faisabilité GRT + test	17 610
Frais de développements	65 000
Assistance maîtrise d'œuvre	130 000
Assurance chantier	
Location chaudière (3m) + cuve + fuel	
Création de société	5 000
Ingénierie financière	
Notaire	12 000
Aléas	300 000
Autres	
TOTAL Investissements	7 847 810



Le financement des installations a été réalisé par des apports en fond propre, des subventions de la Région et de l'ADEME ainsi qu'une dette bancaire.

La répartition était la suivante :

Répartition du financement	Montant (€)
Fond propre (K€)	650 000 €
Subvention	17 713 €
Dette bancaire	7 180 097 €
TOTAL	7 847 810 €.

Le montant total à financer est différent du montant total des CAPEX (dépense d'investissements), car il prend en compte les subventions qui viennent diminuer la recherche de dette bancaire ainsi que les premiers OPEX (dépense d'exploitation) (achats, transport et stockage de matières pendant l'année de construction sans avoir de chiffre d'affaires), qui viennent augmenter le besoin en financement.

II. CAPACITES FINANCIERES EN PHASE D'EXPLOITATION

Les recettes du site proviendront de la vente de biométhane.

Les charges prévisionnelles d'exploitation et de frais généraux sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Description de la charge	Montant (€)
Coût matières	1 010 000 €
Charge de maintenance et consommables	528 619 €
Ressource humaine	80 000 €
Epannage digestats	-€
TOTAL OPEX	1 618 619 €

Plusieurs indicateurs financiers peuvent être calculés :

- TRI = Taux de rentabilité interne projet (ne tient pas compte du financement). Le TRI est le taux d'actualisation qui annule la valeur actuelle nette d'une série de flux financiers. Le TRI projet ne tient pas compte des sources de financement. Cet outil permet de mesurer la performance d'un investissement. Plus ce taux est élevé, plus l'investissement sera considéré comme rentable.
- DSCR = Debt Service Coverage Ratio = Taux de couverture de la dette. Cet indicateur est utilisé par les banques (prêteur) pour évaluer la capacité d'une entreprise (emprunteur) à générer suffisamment de marge d'exploitation pour couvrir les annuités d'emprunt.
- EBE = Excédent Brut d'Exploitation. Également appelé bénéfice brut d'exploitation, il s'agit de la ressource d'exploitation (après paiement des charges de personnel mais avant les dotations aux amortissements) dégagée au cours d'une période par l'activité principale de l'entreprise.

Les indicateurs du financement de l'installation sont présentés dans le tableau suivant.



Indicateurs économiques	Montant (€)
Total investissement (hors subventions)	7 847 810 €
Total investissement (avec subventions)	7 847 810 €
Chiffre d'affaires annuel	2 849 635 €
Charges annuelles	1 618 619 €
EBE moyen (avant taxe)	1 023 313 €
Amortissement CAPEX	381 505 €
Intérêts	114 130 €
Impôt sur les sociétés	131 919 €
Résultat net	395 758 €
TRI installation	7,94 %
DSCR en régime établi	1,32

III. MISE EN SECURITE ET REMISE EN ETAT

En cas de cessation d'activité, **le site devra être mis en sécurité** conformément à l'article R.512-46-25 du Code de l'Environnement. **Le coût de cette mise en sécurité est compris dans les aléas, il comprend :**

- Les frais de personnel pendant 3 mois,
- Les consommables (eau, électricités),
- Le transport et l'épandage des digestats,
- La mise en sécurité des cuves, digesteur et stockage de digestat : vidange, inertage et fermeture pour condamnation,
- L'évacuation des produits dangereux.

Le site sera déjà clôturé en exploitation ce qui permet de limiter l'accès aux infrastructures. Le bon état de la clôture sera vérifié.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, **le site doit être remis en état pour permettre l'usage futur envisagé**, conformément aux articles R.512-46-26 à R.512-46-29 du Code de l'Environnement. L'exploitant prévoit un usage agricole du site, avec une réutilisation des infrastructures le cas échéant.

Les coûts de réhabilitation pour l'usage futur ne sont pas connus et ne pourront être évalués qu'au stade de la rédaction du mémoire de réhabilitation lors de la mise à l'arrêt, en fonction de la réalité des conditions d'exploitation et de la réutilisation éventuelle des infrastructures.